

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION BOUÉE D'ESPOIR DU 30 NOVEMBRE 2021

Exercice 01.11.2020 – 31.10.2021
5159 Bouées attribuées = 171 259€
Dons reçus = 194 264 €

Les 70 adhérents présents ou représentés à cette 36^{ème} Assemblée Générale qui s'est tenue, au siège de l'association, témoignent de leur réel soutien aux bénévoles de Bouée d'Espoir.

Le Bureau de l'Assemblée a été constitué par : Arnaud Revenaz, Président, Florence Lacroix, Trésorière, Catherine Bertini, Secrétaire.

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Rapport Moral

L'année qui vient de s'écouler a vu se continuer et s'amplifier les situations de détresse et de précarité, qu'elles soient liées aux effets de la pandémie ou aux épreuves de la vie : difficultés financières entraînant des impossibilités de faire face aux dépenses élémentaires de nourriture, santé, logement, chauffage, sans parler de celles de mobilité et de formation.

Nous avons aidé toutes ces familles autant que nous avons pu, avec nos moyens, toujours insuffisants par rapport aux demandes qui nous sont adressées.

Le nombre sans cesse croissant de dossiers qui nous sont soumis confirme la pertinence de nos actions. Sans vous, nous ne pouvons rien et tout s'arrête.

Plus que jamais, nous avons besoin de votre soutien.

Vous pouvez nous aider en nous manifestant votre générosité, bien sûr sous forme de don, mais aussi en parlant de notre association autour de vous, en convainquant votre entourage de se joindre à votre soutien et en incitant les plus jeunes à venir nous apporter leur aide.

Nous comptons sur vous tous pour que Bouée d'Espoir puisse continuer sa belle mission.

1. Rappel des valeurs de l'Association et de son objet statutaire

Comme vous le savez, notre Association est basée sur les valeurs de « partage avec des personnes à bout de ressources, en recueillant des fonds auprès de ses membres afin d'effectuer des versements à ces personnes sans espoir ».

L'équation qui sous-tend nos actions est :

Un cap difficile à franchir + la volonté de s'en sortir + un projet = une Bouée d'Espoir.

Nous venons donc en aide aux personnes dans la difficulté, manifestant la volonté de franchir une étape critique.

2. Nos ressources

Aux termes des statuts, elles proviennent des dons de ses membres, personnes physique ou morales, sous forme ponctuelle ou par prélèvement régulier ou par donation ou legs.

3. Nos partenaires

Ce sont les associations et les travailleurs sociaux qui sont en contact avec les demandeurs d'aide, les écoutent, analysent leur situation et nous soumettent leurs dossiers.

4. Les commissions d'attribution

Nos commissions d'attribution examinent chaque dossier, vérifient leur cohérence avec les valeurs et l'objet de notre association et statuent sur l'attribution des Bouées et leur montant.

5. Nos équipes

Elles sont constituées de 22 personnes, organisées en 6 commissions d'attribution. Nous sommes tous bénévoles, nos frais de fonctionnement sont donc réduits à leur plus simple expression (3%) et nous pouvons ainsi redistribuer 97% des dons.

Rapport d'activité

1. Le bilan 2020-2021

Le montant des recettes (194.264 €) est en léger retrait par rapport à l'exercice précédent (208.351 €) et par rapport au budget (210.000 €).

Le nombre de donateurs particuliers se maintient (340 vs 345), celui des entreprises et fondations diminue (14 vs 17).

Au cours de cet exercice, nous avons distribué davantage de bouées (559) qu'au cours de l'exercice précédent (508), pour un montant de 171.259 € vs 165.768 €, compte non tenu des opérations AP-HP et Emmaüs de l'exercice précédent.

Ceci prouve bien que les demandes d'aide continuent d'augmenter et que les actions de Bouée d'Espoir doivent se poursuivre et s'amplifier.

2. Les projets 2021-2022

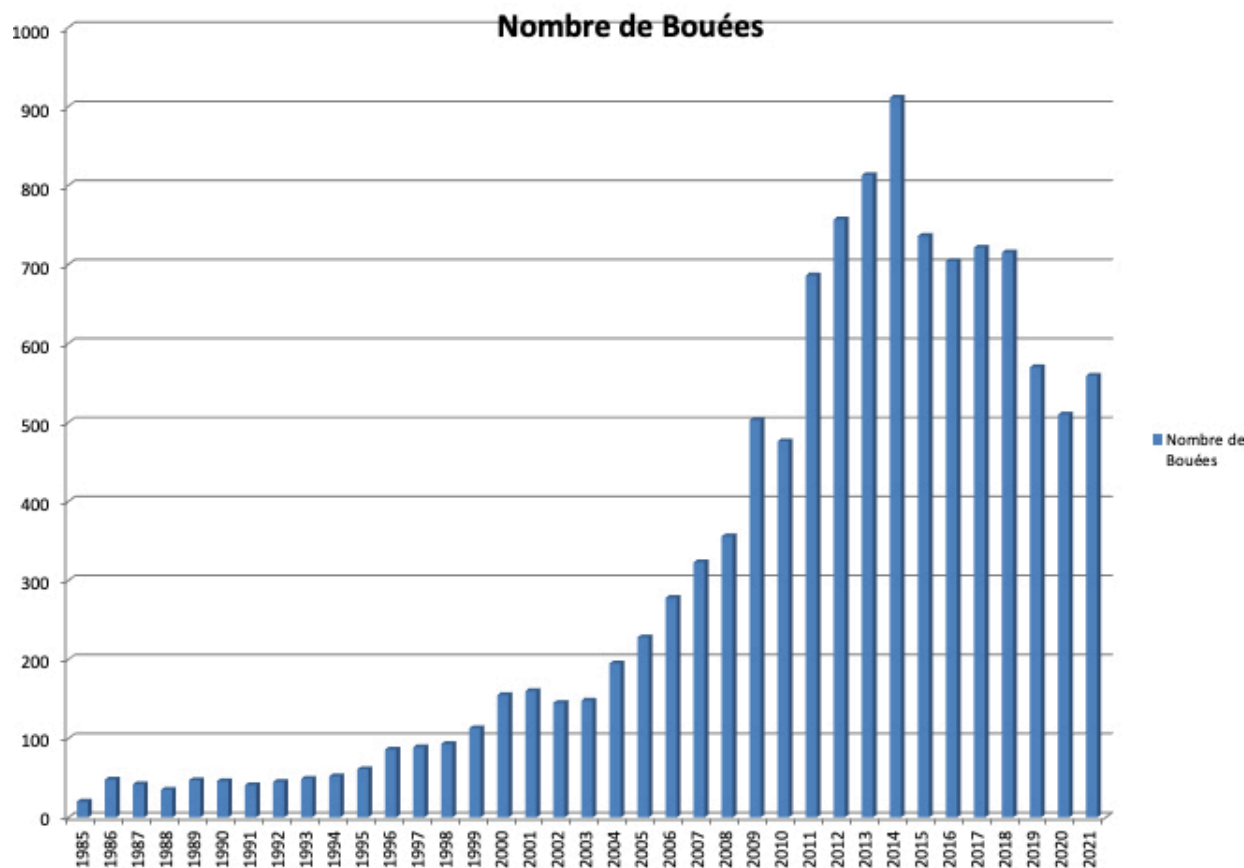
Pour ce faire, nous devons accroître nos moyens et nos ressources en élargissant le nombre de donateurs, personnes physiques et morales, convaincre les entreprises et fondations de soutenir notre association, motiver les générations plus jeunes d'apporter leur aide soit sous forme financière, soit en rejoignant les équipes de bénévoles.

Nous avons donc initié plusieurs actions :

- Recherche de nouveaux bénévoles, plus jeunes.
- Recherche de bénévoles actifs dans le monde de l'entreprise pour aller solliciter l'aide financière de celles-ci.
- Augmentation de notre visibilité et de notre notoriété.
- Élaboration d'un nouveau site internet.

2. BOUÉES ATTRIBUÉES

Au cours de cet exercice, nous avons pu distribuer **559 Bouées** représentant un montant de **171 259€** (à comparer aux 510 Bouées et aux 180 768 € de l'exercice précédent).



Les sept équipes d'attribution (quatre à Paris et une dans chaque délégation régionale) examinent les dossiers reçus des travailleurs sociaux de diverses associations et structures publiques et y apportent une réponse dans des délais très courts.

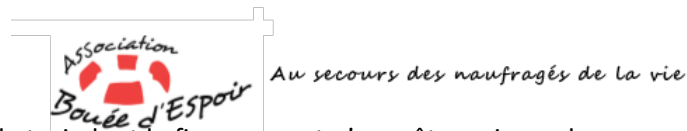
Les Bouées sont attribuées dans les domaines de l'habitat, la mobilité, la santé, les enfants, les formalités et autres, pour autant qu'elles s'inscrivent dans notre équation :

Un cap difficile à franchir + La volonté de s'en sortir + Un projet = une Bouée

3. BOUÉES ATTRIBUÉES

Voici quelques exemples de Bouées attribuées cette année :

- ❖ Jeune femme de 25 ans, célibataire, ayant démissionné de son emploi dans une pharmacie pour réaliser son projet de formation de « web designer » financé par Pôle emploi. Sa démission ne lui permettant pas de percevoir d'allocation chômage et de retour à l'emploi, ses ressources ont sérieusement chuté d'autant que les frais annexes de la formation ne sont pas pris en charge par Pôle Emploi. De plus, locataire dans une résidence sociale étudiante son loyer court toujours.
Une **bouée de 300€** va lui permettre de financer l'outil informatique (ordinateur portable) indispensable au bon déroulement de sa formation.
- ❖ Célibataire de 45 ans, Monsieur est bénéficiaire du RSA depuis plusieurs années. Hébergé depuis des années par des tiers il aspire à pouvoir accéder à un logement personnel et pérenne dans le parc social ou privé : l'emploi reste la seule alternative pour trouver ce logement. Après des ennuis de santé, il a décidé récemment de reprendre une formation de



chauffeur de taxi, dont le financement n'a pu être pris en charge par Pôle Emploi. En lien avec une société de taxi de Saint-Maur des Fossés, il a passé l'examen théorique avec succès et doit se présenter à la conduite.

Grâce à un engagement personnel, des aides du CCAS et du Département et à une **Bouée complémentaire de 300€** il va pouvoir financer sa préparation au Certificat de Capacité Professionnelle de Chauffeur de Taxi qui lui permettra de débiter en tant que salarié de la société de Saint Maur.

- ❖ Après avoir connu une situation d'errance pendant de longues années, un homme de 48 ans, célibataire, vient d'obtenir un logement de transition qui devrait aboutir à une solution pérenne d'ici deux ans. Pour pouvoir lui permettre de couvrir les charges fixes de ce nouveau logement il se tourne vers les métiers de la logistique et du nettoyage de locaux industriels, nécessitant des moyens de déplacement individuels. Bien que la formation au permis de conduire soit prise en charge partiellement par Pôle Emploi, n'étant indemnisé qu'à hauteur de 520€ par l'Assurance-chômage alors que ses coûts d'installation ont fait fondre ses économies, Monsieur ne peut assumer le règlement du solde. **Une bouée de 250€** va lui permettre de cofinancer l'opération et d'obtenir son permis de conduire.
- ❖ Cette jeune femme de 34 ans originaire de Guinée est arrivée en France en 2018. Mère de deux enfants, 5 et 2 ans, qu'elle élève seule, elle souhaite poursuivre ses études à Paris. Dans son pays, elle est diplômée d'une licence 3 en gestion. Madame a été admise en DUT Gestion des Ressources Humaines à l'Université Paris 13, formation en une année qui devrait lui permettre de trouver un emploi. Étant âgée de plus de 28 ans, cette formation est payante. Un plan de financement a été mis en place pour lequel Bouée d'Espoir apportera 600€.

D'autres exemples de Bouées sont présentés sur le site Internet www.boueedespoir.org

4. RESSOURCES

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons pu collecter un montant de **194 264 €** (à comparer à 208 351 € en 2020).

La part des donateurs individuels avoisine les 80%, en légère augmentation, les dons des Entreprises et Fondations étant en baisse de 16%.

Adhérents Individuels

Nous constatons une légère baisse du nombre d'Adhérents individuels : **3451** contre 345 en 2020

- 55% utilisent le prélèvement mensuel, proportion stable par rapport à 2020, correspondant à un montant annuel moyen de 612 €, en progression également par rapport à 20120 (599 €).
- 45% font des dons ponctuels d'un montant moyen de 107 €.

Les dons par Internet représentent un montant de 12 979 €.

Rappel des possibilités de dons :

- Don par prélèvement automatique,
- Don ponctuel,
- Donations et Legs,
- Assurance-Vie,
- Donation temporaire d'usufruit,

Adhérents Entreprises et Fondations

L'exercice 2021 a vu **15 entreprises et fondations** nous apporter leur soutien.

Leurs dons se sont élevés à **41 374 €**, en baisse par rapport à 2020 (49 656€).

Nous remercions très vivement tous ces généreux et fidèles donateurs qui continuent de nous apporter leur soutien.

5. SITUATION COMPTABLE

Notre Commissaire aux comptes, *Experts Conseils Associés SAS*, en la personne de Laurent du Sorbier, a approuvé les comptes de l'exercice 2020-2021 résumés ainsi :

RECETTES (€)		DÉPENSES (€)	
Dons reçus	194 264	Bouées émises	171 259
Intérêts bancaires	367	Frais bancaires	1 546
Remboursement de prêts	330	Frais généraux	6 936
Bouées annulées	5 950	Frais Site Internet	94
Total Recettes	200 911	Total Dépenses	179 835
<i>Valorisation du bénévolat</i>	<i>24 000</i>		<i>24 000</i>
Excédent recettes au 31/10/2021	21 076	Disponibilités au 01/11/2020	139 768

Fidèle à ses fondamentaux, Bouée d'Espoir a limité ses **frais généraux à 3,45%**

6. LE BUDGET 2021 – 2022

Le budget suivant a été présenté à l'assemblée :

RECETTES (€)		DÉPENSES (€)	
Total Dons	200 000	Bouées distribuées	185 000
Autres recettes	7 000	Frais bancaires	1 600
		Frais généraux	7 000
		Refonte site internet	13 400-
Total Recettes	207 000	Total Dépenses	207000

7. VOTE DES RÉSOLUTIONS

1ère résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2020-2021 arrêtés au 31 octobre 2021 et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

2ème résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée approuve le budget de l'exercice 2021-2022.

3ème résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'Expert Conseils Associés, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et nomme Nouvel Expert Audit en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six ans expirant lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026-2027.

4ème résolution



L'assemblée renouvelle nomme Catherine Bertini en qualité de nouvel administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023-2024.

5ème résolution

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Cristian Guillermo pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023-2024.

6ème résolution

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Thierry Hannecart pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023-2024.

7ème résolution

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Arnaud Revenaz pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023-2024.

8ème résolution

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Bernard Prugnat pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023-2024.

Chacune de ces huit résolutions a été approuvée par la majorité des membres adhérents présents ou représentés.

8. DIPLÔMES D'HONNEUR

Trois diplômes d'honneur Bouée d'Espoir ont été attribués cette année à :

- Monsieur Alexis Tamas
- Monsieur François Baguet
- La Fondation PhilAnneThropie

Bouée d'Espoir vous souhaite une très bonne année 2021 !

BOUÉE D'ESPOIR a été déclarée à la Préfecture le 27 mars 1985. Publication au Journal Officiel daté du 24 avril 1985.
Après l'Assemblée Générale du 30 Novembre 2021, le Conseil d'Administration est composé de : Catherine Bertini, secrétaire du conseil (2024) - Colette BRAULT (2022)- Jean François EVRARD (2022) – Christian GUILLERMO (2024) - Thierry HANNECART (2024) - Jacques-Yves JOURDAIN (2022) - Florence LACROIX, Trésorière (2023) – Père Guillaume de MENTHIÈRE (2023) – Augustin PALUEL-MARMONT (2023) – Bernard PRUGNAT (2024) – Arnaud REVENAZ (2024), Président - Alexis TAMAS (2022) Timea TOTH (2022)

Association Loi de 1901, créée en 1985, reconnue d'utilité publique le 14 mars 2017

www.boueedespoir.org – contact@boueedespoir.org